

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs SCHEUER, LACAN, BOSCARY, TIERRET, BESSODES, LEHAIRE, RAMUS, GUIRAL, MANDOCE, CARAYOL, BESOMBES-PALOUS.

Etaient excusés absents : Mr ORLHAC ayant donné procuration à Mme BESOMBES-PALOUS, et Mr VALETTE.

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme C. RAMUS.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 04/03/2016.
- Affectation des résultats 2015.
- Taux des impôts locaux 2016
- Budget Primitif Commune 2016.
- Budget Primitif Eau 2016.
- Budget Primitif Lotissement des Ginestes 2016
- Aménagement du chemin de la Rozière (GR)
- Subvention voyage scolaire de l'école privée
- Etude environnementale pour le PLU
- Travaux des sources
- Questions diverses.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 04/03/2016 :

• Le procès-verbal de la séance du 04/03/2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Mme BESOMBES-PALOUS et Mme CARAYOL refusent de le signer.

2- Affectation des Résultats 2015 :

Monsieur le maire expose et commente les chiffres qui suivent :

Budget général

Affectation des résultats 2015

Excédent de fonctionnement au 31/12/ 2015 : + 831 589.29

Excédent d'investissement au 31/12/2015 : + 10 419.57

Restes à réaliser en dépenses : - 162 910.94

Restes à réaliser en recettes : + 130 038.00

Affectation du résultat = Différence / RAR – excédent d'investissement soit :

(32 872.94 – 10 419.57) = 22 453.37 €

RESULTAT A REPENDRE EN FONCTIONNEMENT : 809 135.92

VOTE : 14 POUR

Budget annexe de l'eau

Affectation des résultats 2015

Excédent de fonctionnement au 31/12/ 2015 : + 121 314.63

Déficit d'investissement au 31/12/2015 : - 6 983.82

Restes à réaliser en dépenses : - 7 018 00

Restes à réaliser en recettes : + 5 012.00

Affectation du résultat = Différence / RAR + Déficit d'investissement soit :

(2 006.00 + 6 983.82) = 8 989.82

RESULTAT A REPENDRE EN FONCTIONNEMENT : 112 324.81

VOTE : 11 POUR et 3 ABSTENTIONS

3 – Vote du taux des impôts locaux :

M le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales au même niveau qu'en 2015, ce qui se traduit par :

- Taxe d'Habitation : 11,91 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 10,55 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 45,92 %,
- Contribution Foncière des Entreprises : 23,02 %.

VOTE : 14 POUR

4-Budget Primitif Commune 2016

M. le Maire indique que la dotation de l'état continue à baisser et que cette diminution se poursuivra jusqu'en 2017.

La dotation 2013 était de 200 554 €
La dotation 2014 de 192 017 € soit en baisse de 8 537 €
La dotation 2015 de 173 528 € soit une baisse cumulée de 27 026 €
La dotation 2016 de 158 294 € soit une baisse cumulée de 42 460 €
La dotation 2017 estimée à 143 198 € soit une baisse cumulée de 57 356 €

Le budget principal pour l'exercice 2016 est le suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N° chapitre	Désignation	Montant	N° chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	250 190.00	002	Excédent antérieur reporté	809 135.92
012	Charges de personnel	280 500.00	013	Atténuation de charges	13 000.00
014	Atténuation de produits	127 263.00	70	Produit des services	59 770.00
65	Autres charges de gestion courante	133 280.00	73	Impôts et taxes	509 873.00
66	Charges financières	12 450.00	74	Dotations et participations	302 824.00
67	Charges exceptionnelles	0	75	Autres produits de gestion courante	22 400.00
023	Virement à la section d'investissement	913 619.92	76	Produits financiers	
			77	Produits exceptionnels	300.00
TOTAL	Dépenses	1 717 302.92	TOTAL	Recettes	1 717 302.92

INVESTISSEMENTS DEPENSES

Rembt emprunts en capital	43 255.00	Cloches	8 500.00
Etude thermique mairie salle fêtes	3 170.00	Archives	10 000.00
Terrain de camping cars	1 000.00	Voirie ordinaire + Rozières + jonction Rauzières + Boraldette	47 000.00
Site de saint Côme	765.04	Eclairage public	6 620.00
Etude environnement PLU	5 300.00	Mur du cimetière	8 000.00
Réserve Foncière	45 000.00	Travaux de sécurité	40 000.00
Matériel divers	1 500.00	Entrées de ville	420 000.00
Toiture église	2 500.00	Aménagement village RD 6 travaux et réseaux	1 270 000.00
TOTAL : 1 912 610.04 €			

INVESTISSEMENTS RECETTES

Autofinancement	913 619.92
Subventions Etat	41 163.00
Subventions Département	537 500.00
Subventions Région	80 000.00
Subvention diverses (SIEDA FAL)	41 203.00
FCTVA	20 000.00
Emprunt	279 124.12
TOTAL : 1 912 610.04 €	

Sur le budget de fonctionnement :

Mme PALOUS fait remarquer que les assurances augmentent de façon non négligeable et demande si une étude comparative a été faite auprès d'une autre compagnie.

Mme CARAYOL fait remarquer que les dépenses augmentent alors que les recettes baissent et que sous peu on aura absorbé les reports bénéficiaires.

M. le maire indique qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que l'appréciation finale se fera sur le compte administratif

Sur le budget investissement :

Mme CARAYOL fait remarquer que le fait de constituer une réserve foncière sans donner plus d'explications ne peut qu'amener à voter contre.

Mr SCHEUER répond que ce projet n'est encore pas certain et que la personne qui vendrait son bien ne souhaite pas que l'information soit diffusée pour le moment. Il précise que cette opération, si elle se réalise fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Il est procédé au vote du Budget Principal de la Commune

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 3

3-Budget annexe de l'EAU 2016

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N° chapitre	Désignation	Montant	N° chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	80 000.00	002	Excédent antérieur	112 324.81
012	Charges de personnel	35 000.00	042	Opération d'ordre	1 950.00
014	Atténuation de produits	16 000.00	70	Produits de services	163 550.00
65	Autres charges de gestion courante	3 380.00			
66	Charges financières	0.00			
67	Charges exceptionnelles	77 177.94			
042	Opération d'ordre Entre section	32 662.00			
023	Virement à la section investissement	33 604.87			
TOTAL	Dépenses	277 824.81	TOTAL	Recettes	277 824.81

INVESTISSEMENT			
Achat terrain	3 000.00	Autofinancement	33 604.87
Matériel et outillage (rempl réducteurs et vannes)	8 000.00	Subvention Département	70 000.00
Actions règlementaires sources	90 000.00	Subvention Adour Garonne	32 000.00
Amélioration installations	191 400.00	Emprunt	126 083.13
<i>Subvention d'équipement (reprise)</i>	<i>1 950.00</i>	<i>Amortissements</i>	<i>32 662.00</i>
TOTAL	294 350.00	TOTAL	294 350.00

Sur l'investissement :

Mme BESOMBES-PALOUS demande pourquoi il est envisagé de faire un emprunt pour payer les travaux alors que la « cagnote » de 214000 € devait servir à ça.

Mr le Maire répond que l'emprunt sera réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux de 1,5 % (le plus faible sur le marché) sur une durée minimale de 20 ans.

De plus, il est à prévoir que dans quelques années, avec la mise en place des nouvelles communautés de communes, la charge de la gestion de l'eau leur sera attribuée. De ce fait, la charge financière de l'emprunt sera également transférée.

Mme BESOMBES-PALOUS demande ensuite quel scénario présenté lors de la réunion du 6 avril 2016 concernant les travaux aux sources de Guzoutou, va être retenu ?

Mr le Maire lui indique qu'il s'agira du scénario 1.

Il est procédé au vote du Budget annexe de l'Eau :

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 3

4-Budget annexe du Lotissement des Ginestes 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 79 115.76	Recettes : Vente terrains aménagés :	71 825.50
	Subvention exceptionnelle :	6 031.90
	Résultat fonctionnement reporté :	1 258.36
	TOTAL :	79 115.76

INVESTISSEMENT

Dépenses : Déficit : 79 115.76

Stock terrain aménagés : 79 115.76

Il est procédé au vote :

VOTE POUR : 14

5- Questions diverses :

- **Aménagement du chemin de la Rozière**

M. le Maire précise que cette partie du GR reçoit toute l'eau des parcelles voisines et de ce fait est devenu dangereux pour les pèlerins. Il est donc indispensable de canaliser cette eau et de rétablir l'assise du chemin. C'est l'entreprise Paul CAZES qui a été choisie pour les travaux.

Terrassement et canalisations : 5900,00 € financés à 50% par le Conseil Départemental et 50% par la commune.

VOTE : 14 POUR

- **Voyage école Sainte Marie**

L'école souhaite organiser cette année un séjour de quatre jours aux enfants en classe de mer. Son montant s'élève à 10 689 €. L'école demande une aide de la commune. Nous proposons une subvention exceptionnelle de 1 000 € en plus de celle de 500 € habituelle, comme nous l'avons fait l'an dernier pour l'école publique.

VOTE : 14 POUR

- **Le PLU**

Une étude environnementale est obligatoire pour tous les PLU ayant une zone Natura 2000.

Coût de cette étude : 5 280 €.

- **Travaux sur les sources**

Des travaux règlementaires (pour 90 000 €) ainsi que des travaux d'amélioration (pour 191 400 €) sont à réaliser. Le conseil municipal est invité à délibérer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

VOTE : 11 POUR, ABSTENTIONS : 3

- **Accessibilité des bâtiments communaux :**

Dans le cadre de la réglementation, il est obligatoire de déposer un dossier sur chaque bâtiment ouvert au public.

La commission a évalué les bâtiments concernés et a constaté trois situations :

- les bâtiments déjà accessibles : l'école publique, l'église de Saint-Côme, le cabinet médical ;
- les bâtiments pour lesquels des travaux devront être engagés : la salle des fêtes de Saint-Côme d'Olt, la salle des fêtes de la Bastide d'Aubrac, la mairie de Saint-Côme d'Olt ;
- les bâtiments pour lesquels une dérogation doit être demandée : le gîte d'étape, l'église de La Bastide d'Aubrac.

Dépôt des dossiers >>>>>>> **VOTE : 14 POUR**

Validation des travaux >>>> **VOTE : 14 POUR**

- **Demande du club de foot pour améliorer le terrain** : apport de sable, gazon etc... Une étude a été demandée à la Société SOBAC.
- **Difficultés du commerce local**, les commerçants ont manifesté leur inquiétude notamment après la fermeture de la boucherie. La CCI se propose de faire une étude sur la pérennité des commerces à Saint Côme. Le coût de cette étude s'élève à 3 600 €.
- **Remise en eau de la fontaine pour la transhumance**. Un essai a été réalisé, mais il s'est avéré désastreux : la pompe a disjoncté. Le maximum sera fait pour accueillir correctement les troupeaux.
- **Problème de nettoyage de la salle des fêtes**. La commission « Associations » va revoir le contrat de location et y inclure une caution pour le nettoyage.
- **Aménagement d'un point de rencontre pour les jeunes**. Certains membres du Conseil Municipal souhaitent que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 37.